



**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

Étude concernant l'emploi chez les jeunes

Association des collèges communautaires du Canada



Le 10 avril 2014

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est la voix nationale et internationale des collèges et instituts publics du Canada. Elle travaille avec des représentants de l'industrie et des secteurs sociaux pour former 1,5 million d'apprenants de tous les âges et de différents milieux dans les campus qui offrent des services à plus de 3 000 collectivités urbaines, rurales et éloignées du Canada. L'ACCC exerce des activités dans 29 pays par l'entremise de 13 bureaux établis dans le monde.

Association des collèges communautaires du Canada

1, rue Rideau, pièce 701
Ottawa (Ontario) CANADA
K1N 8S7
Téléphone : 613-746-2222

www.accc.ca

© Copyright ACCC 2014



**Mémoire présenté au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes
Étude concernant l'emploi chez les jeunes**

Association des collèges communautaires du Canada

Compte tenu du taux d'emploi chez les jeunes qui est le double de la moyenne nationale et comme peu de progrès ont été accomplis depuis la reprise économique, le gouvernement du Canada doit prendre les mesures qui s'imposent pour augmenter le plus possible les possibilités d'emploi pour les jeunes.

Les recommandations de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) portent sur des mesures ciblées pour les jeunes désavantagés et sous-employés, sur l'amélioration de l'employabilité par le développement des compétences essentielles, sur le perfectionnement des compétences en entrepreneuriat et sur l'augmentation des occasions de stage pour les étudiants des collèges et des instituts.

Mesures ciblées pour les jeunes désavantagés

Les jeunes désavantagés forment un groupe diversifié qui englobe :

- près d'un jeune canadien sur 10 âgé de 20 à 24 ans, qui n'a ni emploi ni instruction;
- les jeunes autochtones : les projections indiquent que 400 000 Autochtones seront en âge de travailler au cours de la prochaine décennie, mais ils auront un taux de chômage plus élevé, c'est-à-dire un taux supérieur à 20 % comparativement à 14 %;
- les jeunes handicapés : le taux de chômage des jeunes handicapés âgés de 16 à 24 ans s'établit à 46 % contre 56 % chez les jeunes sans handicap.

De concert avec des organismes communautaires, les gouvernements et des entreprises, les collèges, et instituts fournissent une formation linguistique sur mesure, ainsi que des cours de perfectionnement, d'alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes, afin de combler les lacunes des groupes désavantagés en matière de compétences et d'améliorer leur capacité à participer pleinement à la vie économique. Les collèges sont la voie d'accès à l'éducation postsecondaire pour la majorité des personnes marginalisées, des chômeurs, des petits salariés, des personnes qui n'ont peut-être pas terminé leurs études secondaires ou qui ne sont pas suffisamment préparées pour recevoir la formation postsecondaire offerte par les collèges et les instituts.

Recommandations

Voici les mesures ciblées que recommande l'ACCC pour accroître les possibilités d'emploi des jeunes désavantagés :

- Accroître la participation aux programmes d'éducation postsecondaire et au marché du travail grâce aux mesures suivantes touchant des programmes fédéraux :
 - augmenter le soutien accordé dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, administré par Affaires indiennes et Développement du Nord Canada, afin que tous les étudiants des Premières Nations et inuits qui y sont admissibles puissent obtenir une aide financière;
 - augmenter les subventions offertes dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants à l'intention des jeunes issus de familles à faible revenu, des jeunes handicapés, des jeunes métis et des jeunes indiens non inscrits;
 - renforcer la capacité des organismes autochtones qui bénéficient de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, afin d'améliorer les services d'orientation professionnelle, la formation préalable à l'emploi et la formation axée sur les compétences essentielles.
- Appuyer l'exécution de programmes de perfectionnement et de programmes de rattrapage en sciences et en mathématiques, conçus pour les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ou qui n'ont pas les compétences ni les préalables pour suivre des programmes d'éducation postsecondaire. Les sciences et les mathématiques sont la base de nombreux emplois dans des secteurs clés comme la construction, l'informatique, la santé et l'environnement. Le Canada doit en faire davantage pour encourager la culture scientifique chez les jeunes.
- Augmenter la capacité des collèges et des instituts de recruter davantage de jeunes désavantagés et d'en faciliter leur accès aux programmes de perfectionnement et d'éducation postsecondaire, incluant les programmes d'apprentissage.

Soutien des jeunes sous-employés

Des mesures ciblées s'imposent également pour améliorer les possibilités offertes à près de 450 000 jeunes qui ne sont pas bien intégrés au marché du travail.

Dans l'élaboration des programmes offerts par les collèges et les instituts, on sollicite la collaboration des employeurs afin de s'assurer que les diplômés possèdent les compétences recherchées. Il y aurait lieu d'informer les jeunes sous-employés au sujet des 650 programmes d'études de post-diplôme offerts par les collèges et les instituts; d'une durée d'un an, ces programmes sont hautement spécialisés et orientés vers l'emploi. Ils exigent un diplôme d'études postsecondaires ou un baccalauréat; ils intéressent de plus en plus les diplômés d'université. Jusqu'à 22 % des étudiants des collèges et des instituts ont déjà suivi des cours de niveau universitaire et 13 % possèdent un baccalauréat.

Les jeunes sous-employés gagneraient également à recevoir une formation en milieu de travail. Grâce à la Subvention canadienne pour l'emploi, une formation pourrait être offerte aux jeunes sous-employés pour parfaire leurs compétences en vue d'occuper des emplois de niveau supérieur. L'information concernant cette subvention ne porte pas spécifiquement sur l'emploi des jeunes. Du point de vue des collèges et des instituts, il est important que la Subvention

canadienne pour l'emploi appuie l'apprentissage débouchant sur des titres de compétences afin de favoriser la mobilité des apprenants et il est important aussi d'intégrer l'acquisition des compétences essentielles dans les programmes de formation. Cela est particulièrement important pour les jeunes qui bénéficieraient de la Subvention canadienne pour l'emploi.

En tout, 33 organisations sectorielles nationales et l'ACCC se sont réunies pour former une coalition entre l'industrie et les collèges afin de relever les défis sur le plan de l'emploi et de l'innovation. Ces organisations soulignent la nécessité d'améliorer l'information sur le marché du travail et de dissiper les fausses idées concernant les certificats et les diplômes décernés par les collèges et les instituts de même qu'au sujet des programmes d'étude post-diplôme. Les titres de compétence décernés par eux sont considérés trop souvent comme des pis-aller, ce qui, nous le savons bien, n'est pas le cas.

Pour faire des choix éclairés à l'égard des possibilités d'apprentissage et d'un éventuel emploi, les jeunes et leurs parents ont besoin d'une meilleure information sur le marché du travail. Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'améliorer l'information nationale sur le marché du travail tant du côté de l'offre que de la demande. Les jeunes disposeraient ainsi de l'information nécessaire sur l'éventail complet de programmes d'éducation postsecondaire, sur les carrières connexes, les salaires et les lieux de travail au Canada.

Recommandation

Pour répondre aux besoins des jeunes sous-employés, l'ACCC recommande ce qui suit :

- Que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires envisagent des initiatives ciblées pour les jeunes au moyen de la Subvention canadienne pour l'emploi.
- Que le gouvernement fédéral prenne les mesures voulues pour améliorer l'information sur le marché du travail à l'intention des jeunes :
 - Du côté de l'offre : financer adéquatement le Système d'information sur l'éducation postsecondaire afin que Statistique Canada puisse y entrer des données pour les collèges et les instituts publics; renouveler le soutien accordé à l'Enquête auprès des jeunes en transition en tant que principal outil permettant de comprendre les cheminements des jeunes dans le marché du travail.
 - Du côté de la demande : améliorer les données sur les besoins des employeurs dans les secteurs d'activité clés aux niveaux national, provincial/territorial et local.

Amélioration de l'employabilité grâce au développement des compétences essentielles

Le développement des compétences essentielles est nécessaire pour améliorer l'accès et l'employabilité des jeunes. Un projet d'acquisition des compétences de l'ACCC, mené à bien en 2013 grâce à l'appui financier d'Emploi et Développement social Canada, a démontré l'utilité et l'incidence de la formation relative aux compétences essentielles. Dans le cadre de 17 projets pilotes réalisés dans des collèges, on a évalué les compétences d'apprenants et de travailleurs des quatre coins du Canada et l'on a constaté que 40 à 60 % d'entre eux avaient un niveau d'alphabetisation inférieur à 3. Après une formation orientée sur l'acquisition des compétences essentielles et un encadrement individuel, d'une durée de 24 à 40 heures, d'autres tests réalisés six mois plus tard ont révélé des gains d'apprentissage durables, une plus grande motivation et un rendement supérieur tant dans le milieu d'apprentissage que dans le milieu de travail.

Recommandation

L'ACCC recommande que le gouvernement fédéral investisse d'avantage dans le développement des compétences essentielles pour former et reconnaître les compétences des enseignants dans les collèges et les instituts, en particulier pour améliorer leur capacité à offrir des services ciblés à l'intention des jeunes défavorisés.

Enseignement en entrepreneuriat et soutien

Le travail d'équipe, la communication et la résolution de problèmes demeurent certes des compétences essentielles pour les employés et les nouveaux diplômés, mais le monde en évolution exige de nouvelles compétences essentielles, comme l'innovation et l'entrepreneuriat. Les jeunes dotés d'un esprit d'entrepreneur ont plus de possibilités d'emploi, car ils ont les compétences requises pour démarrer, développer et gérer une petite entreprise, acquérir les compétences personnelles nécessaires pour réussir comme entrepreneurs et stimuler l'économie.

Les collèges et les instituts intègrent aux programmes les résultats de l'apprentissage en matière d'innovation et d'entrepreneuriat avec la collaboration des partenaires des collectivités et des secteurs d'activité. En 2012-2013, 81 % des collèges et des instituts appuyaient l'entrepreneuriat chez les étudiants et 5 021 étudiants recevaient un appui pour concrétiser une idée novatrice, soit presque cinq fois plus que l'année précédente.

Voici quelques exemples qui montrent comment les collèges et les instituts favorisent l'entrepreneuriat chez les étudiants.

Le **Collège Olds** (Alberta) est un partenaire fondateur d'une nouvelle application iPad appelée « Spirit of Entrepreneurship » (esprit d'entrepreneur). Cette application est un cours en ligne exhaustif composé de 12 unités d'apprentissage. Les étudiants désireux d'obtenir un certificat ou un diplôme doivent réussir ce cours. Durant le cours, les étudiants apprennent à démarrer et à diriger un empire de stands de limonade dans un environnement social mobile. Ils apprennent ainsi à appliquer des concepts d'entrepreneuriat dans un environnement numérique divertissant et dynamique.

Le **Collège Centennial** (Ontario) a créé un incubateur d'entreprises pour étudiants qu'il offre par l'entremise de son centre d'entrepreneuriat. Ce projet favorise l'innovation et la créativité chez les étudiants en vue de mettre sur pied une entreprise viable. Pour mettre à exécution leurs projets d'entreprise, les étudiants bénéficient du soutien et des ressources de spécialistes de l'industrie et de conseillers en entrepreneuriat.

Le **Collège Holland** (Î.-P.-É.) a créé la cuisine la plus branchée du Canada, plus précisément un centre de recherche et de développement novateur qui favorise la créativité culinaire, qui offre une formation en science culinaire et qui fournit des services de marketing aux entrepreneurs dans le domaine. L'équipe de chefs, de spécialistes des produits alimentaires, de stylistes culinaires et d'experts en marketing de la cuisine la plus branchée travaille avec les étudiants et avec des partenaires pour lancer des produits dans le secteur de l'alimentation.

Recommandation

L'ACCC recommande la création d'un projet pilote visant à stimuler la création et l'application d'approches novatrices pour la formation en entrepreneuriat offerte par les instituts d'enseignement postsecondaire. Cela faciliterait la diffusion de modèles et de pratiques

exemplaires au Canada, favoriserait une culture de l'entrepreneuriat et encouragerait davantage de jeunes à devenir entrepreneurs.

Possibilités de stages au Canada et à l'étranger

Les stages sont un bon moyen pour les jeunes d'acquérir des compétences qui améliorent l'employabilité et de prendre contact avec des employeurs.

Vu les difficultés que présentent les stages non rémunérés pour les jeunes, tous les ordres de gouvernement devraient réglementer ces stages. Les stages qui font partie d'un programme postsecondaire feraient exception. La grande majorité de programmes offerts par les collèges et les instituts comprennent un placement, un stage coop ou un stage clinique dans le cas des programmes de santé. Les étudiants reçoivent des crédits pour ces stages qu'ils effectuent sous supervision. Certains employeurs les rémunèrent, d'autres pas. À notre avis, il devrait y avoir une certaine souplesse pour les stages faisant partie de programmes universitaires de sorte que certains stages pourraient être rémunérés et d'autres pas.

Les stages ciblés pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui sont prévus dans le budget de 2014 constituent une bonne approche. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signale que le recrutement d'employés qualifiés est l'un des principaux obstacles auxquels font face les PME et que les petites entreprises ont le taux de postes vacants le plus élevé. Les collèges et les instituts se sont réjouis à l'annonce des 3 000 stages prévus dans les PME étant donné qu'ils font équipe avec elles pour stimuler l'innovation, la recherche appliquée et la croissance des entreprises. Comme près de 30 000 étudiants de collèges et d'instituts participent à des projets de recherche appliquée avec les partenaires des secteurs d'activité et des collectivités, il est nécessaire d'offrir aux diplômés plus de possibilités de stage.

Les stages sont aussi l'occasion pour les étudiants d'acquérir une expérience d'envergure mondiale recherchée par des employeurs. L'ACCC regrette que les étudiants des collèges et des instituts ne soient pas admissibles à des stages de recherche internationaux semblables à ceux offerts par Mitacs financé par le gouvernement du Canada. Pour favoriser la culture de l'innovation et la citoyenneté mondiale parmi les jeunes canadiens, il est nécessaire que les étudiants des collèges et des instituts bénéficient des mêmes occasions ciblées que les étudiants d'université. Comme les fonds affectés par le gouvernement fédéral aux stages internationaux profitent uniquement aux étudiants d'université, l'ACCC demande, dans le présent mémoire adressé au Comité aux fins des consultations prébudgétaires, que soit créé un programme qui favorise expressément la mobilité des étudiants des collèges et des instituts à l'échelle internationale et qui prévoit 3 000 stages pour ces étudiants.

Recommandations

Pour améliorer les possibilités de stage offertes aux étudiants et aux diplômés des collèges et des instituts, nous recommandons ce qui suit :

- Dans le cas des stages non rémunérés qui ne font pas partie d'un programme postsecondaire, établir des normes d'emploi nationales pour protéger les stagiaires.
- Offrir un plus grand nombre de mesures incitant les employeurs canadiens, notamment les PME, à embaucher des étudiants pour des périodes de stage.
- Ouvrir les possibilités de stage à l'étranger aux étudiants des collèges et des instituts.

Conclusion

L'ACCC félicite le Comité permanent des finances de jouer un rôle de premier plan pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes. Nous avons présenté des recommandations qui reflètent le large éventail de programmes d'éducation offerts par les collèges et les instituts, la diversité des apprenants auxquels ils s'adressent et les partenariats étroits entre eux et les organismes représentant les secteurs d'activité et les organismes communautaires. L'ACCC se réjouit à l'avance de collaborer avec le gouvernement du Canada pour accroître les possibilités qui s'offrent aux jeunes désavantagés et sous-employés, pour rehausser leur employabilité grâce à l'acquisition de compétences essentielles, pour promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et pour améliorer les possibilités de stages offertes aux jeunes.